



LE MICROCRÉDIT MOBILITÉ, TREMPLIN POUR L'INCLUSION

L'impact des microcrédits « mobilité » sur l'inclusion professionnelle, sociale et financière des contractants

JUIN 2015



ABSTRACT

Depuis 2004, Crédal octroie des microcrédits aux particuliers. Un grand nombre d'entre eux sont accordés pour l'acquisition ou la réparation d'un véhicule. En 2014, une enquête a été menée auprès de 246 personnes ayant bénéficié d'un de ces microcrédits « mobilité » entre 2010 et 2013, pour en évaluer l'impact sur la situation professionnelle, sociale et financière des contractants. De cette étude, il ressort les éléments suivants.

LES BÉNÉFICIAIRES D'UN MICROCRÉDIT SONT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Six personnes sur dix bénéficiant d'un microcrédit mobilité sont des allocataires sociaux. Une large majorité des demandeurs sont des familles monoparentales ou des personnes vivant seules. Plus d'un tiers de ceux-ci ont des enfants à charge qu'ils élèvent seuls. Près de la moitié des répondants est ou a été dans une situation de surendettement.

L'EMPLOI EST CONDITIONNÉ À LA MOBILITÉ

L'emploi est cité comme motif dans 8 demandes de crédit sur 10, soit pour (re)trouver un travail (33,7 %), soit pour maintenir un emploi existant (48,4 %). Les raisons invoquées sont liées à l'isolement du lieu de vie, à l'éloignement du lieu de travail, à l'absence ou l'inadéquation de l'offre de transports en commun, en particulier quand les horaires de travail sont atypiques, ou à l'exigence qui est faite par l'employeur de disposer d'un véhicule, pour se déplacer sur un chantier ou au domicile des clients, par exemple.

LE MICROCRÉDIT EST DÉCLENCHEUR D'EMPLOI..

Le microcrédit a un impact favorable sur l'insertion professionnelle à court terme: directement après le crédit, 8 personnes sur 10 sont à l'emploi, alors qu'elles n'étaient que 4 sur 10 avant le crédit.

Le microcrédit a un impact favorable sur l'insertion socioprofessionnelle à moyen terme : dans un intervalle de un à quatre ans après avoir obtenu le microcrédit, 6 personnes sur 10 sont encore à l'emploi.

...MAIS LE MICROCRÉDIT NE PRÉMUNIT PAS CONTRE LA PRÉCARITÉ

Plus d'une personne sur deux qui ont trouvé un travail suite au microcrédit est engagée à durée indéterminée. Mais le statut et les conditions de travail ne prémunissent pas toujours contre la précarité. La moitié des CDI signés sont à temps partiel (20h ou 25h par semaine). Les emplois trouvés sont pour 27 % d'entre eux à horaire atypique et pour 29% d'entre eux nécessitent de se déplacer au domicile ou sur chantier.

LE MICROCRÉDIT EST FINANCIÈREMENT BIEN ASSUMÉ ET EST VECTEUR DE BIEN ÊTRE SOCIAL

- Le microcrédit n'a pas d'impact négatif sur la situation financière des contractants : si 28% déclarent avoir rencontré des difficultés ponctuelles à rembourser, seuls 4% estiment que leur situation financière générale s'est détériorée avec le crédit.
- Le microcrédit a permis d'améliorer la situation financière d'un tiers des répondants. Mais 58 % des répondants ne ressentent donc pas d'effet positif sur le budget de leur ménage, entre autres parce que, quand il contribue à augmenter les revenus, il augmente concomitamment les dépenses.
- Le microcrédit a un impact positif sur la qualité de vie pour plus de la moitié des emprunteurs. Il permet d'améliorer l'image de soi, de faciliter le quotidien ; de permettre l'accès aux loisirs et de conserver des relations sociales et familiales.